

Clarifier les FONCTIONS et PRATIQUES des Institutions de la V^{ème} République

Le Forum des Républicains Sociaux souhaite qu'un débat de l'ampleur de celui sur la Constitution européenne permette aux citoyens français de se réappropriers les règles communes de fonctionnement et de pratique des Institutions, autour d'un véritable projet de société. Les échéances électorales de 2007 et 2008 représentent une occasion unique de clarification du fonctionnement de nos Institutions.

Depuis plus de deux siècles, la France a modifié au moins un élément de son organisation politique, à peu près une fois tous les trois ans. Cependant, les changements de régimes ont toujours été la conséquence d'événements exceptionnels et dramatiques (guerres, révolutions ou coups d'Etat). Même s'il est avéré, le simple motif que la vie politique française est profondément sclérosée ne suffit pas à vouloir nécessairement changer de République. Qu'on la nomme V^{ème} ou VI^{ème}, l'esprit de la V^{ème} République doit être conservé dans ses principes et sa structure générale. Ce qui n'exclut pas des aménagements profonds, qui prennent notamment en compte ceux qu'elle a déjà subis, tel le bouleversement que représente le passage du septennat au quinquennat.

La V^{ème} République est une République hybride, de forme à la fois parlementaire et présidentielle. Les cohabitations à répétition - et le rôle non clarifié du Président dans ce cas de figure - révèlent les difficultés à trouver le juste équilibre dans



l'organisation des pouvoirs. C'est la raison pour laquelle les responsables politiques proposent régulièrement des projets de refonte des Institutions, oscillant entre régime présidentiel et régime parlementaire.

Revenir à l'esprit de la V^{ème} République

Le Forum des Républicains Sociaux propose, lui, que la branche gouvernementale de l'Exécutif soit renforcée tout en prenant garde de ne pas affaiblir la branche Présidentielle. En effet, la France a besoin d'un chef de l'Etat qui puisse exercer une véritable autorité et demeurer un régulateur et un recours. Le gouvernement doit, quant à lui, garder les pouvoirs offerts par la Constitution pour gouverner afin de ne pas retomber dans les ornières des III^{ème} et IV^{ème} Républiques.

La réforme de 2001 sur le calendrier électoral qui visait à placer les élections législatives sous la tutelle de l'élection présidentielle a accentué la

présidentialisation de la V^{ème} République, aux dépens de la fonction de Premier ministre. Présidentialisation qui a encore été renforcée par le passage au quinquennat, effectif depuis 2002.

Ce passage du septennat au quinquennat a non seulement bouleversé l'équilibre de la répartition des pouvoirs propres à la V^{ème} République, mais aussi accentué la bipolarisation entre un grand parti de gauche et un grand parti de droite. Face à ces évolutions de fond, le Forum des Républicains Sociaux préconise des aménagements conséquents plutôt qu'un changement de République proprement dit. Afin de revenir à l'esprit de la V^{ème} République et un fonctionnement institutionnel qui a montré à la fois souplesse et stabilité.



Les enjeux des élections, présidentielle, législatives, municipales et sénatoriales amplifient le débat sur les Institutions de notre République. S'il est opportun de distinguer entre la pratique institutionnelle et les Institutions en elles-mêmes, il n'en demeure pas moins que les réformes successives qu'a subi la Constitution de notre V^{ème} République ont suffisamment bouleversé son fonctionnement pour que soient clarifiés les rôles et responsabilités des plus hautes autorités de l'Etat.

frs-ladroitehumaine.fr

UNE CRISE DE LA REPRÉSENTATION PLUTÔT QUE DES INSTITUTIONS

- **Elections présidentielles** : baisse continue du total des suffrages obtenus par les deux candidats arrivés en tête à l'issue du premier tour, depuis 1965, jusqu'au score plancher de 2002 avec 36,7%. Ce qui ne représente seulement que 25,4% des électeurs inscrits.
- **Elections législatives** : désaveu systématique depuis vingt-cinq ans de la majorité sortante, toujours battue.
- **Référendums** : participation très faible : 18,5% au référendum de 2000 sur le quinquennat, par exemple.
- **Gouvernements** : stabilité très moyenne. Si la durée moyenne de fonction des Premiers ministres en France est très supérieure à ce qu'elle était sous les Républiques antérieures (2,6 ans contre 7 mois), elle est très inférieure à ce qu'elle est en Allemagne ou en Grande-Bretagne. Pour illustration : le ministère des Finances a eu 7 titulaires entre 1995 et 2005.
- **Parlement** : L'Assemblée nationale et le Sénat votent de nombreuses lois (98,8 en moyenne annuelle) alors que trop de ces lois, soit ne sont pas justifiées, soit sont peu ou mal appliquées.

Clarifier les FONCTIONS et PRATIQUES des Institutions de la V^{ème} République

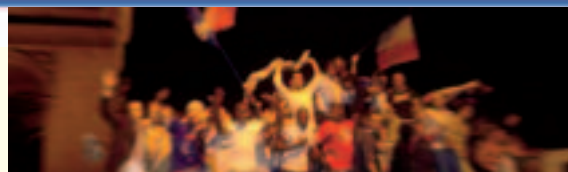
Michel de VILLIERS, Professeur de Droit constitutionnel, Secrétaire national Institutions du FRS : « Restituer l'esprit de la V^{ème} République. »

1/ Le quinquennat permet de renforcer l'autorité présidentielle mais ne supprime ni la cohabitation - même s'il la rend peu probable - ni le dualisme de l'Exécutif, c'est-à-dire un Exécutif à double commande Président / gouvernement.

2/ L'instauration d'un régime présidentiel à l'américaine, avec suppression de la fonction de Premier ministre notamment, n'est pas envisageable en France où les partis politiques n'ont pas la culture et la pratique du compromis, qui permet de surmonter les conflits entre le Président et le Parlement.

3/ Inversement, la neutralisation de la fonction présidentielle, afin de laisser en vis-à-vis gouvernement et Parlement, comporte le risque de revenir au régime d'Assemblée et ses turpitudes.

4/ Afin de revenir à une conception plus cohérente de la fonction présidentielle, il convient de redonner au Président un temps de mandat plus long, par le retour au septennat. Cependant, afin d'éviter la situation de 1988 et de 2002 qui consistaient en un affrontement des sortants, le Président face au Premier ministre au second tour, le septennat ne doit pas être renouvelable.



5/ Le scrutin uninominal majoritaire à deux tours n'assure pas la représentation de toutes les grandes tendances de l'opinion à l'Assemblée nationale, ce qui pose un problème de légitimité. La représentation proportionnelle peut être une réponse pertinente à ce problème, mais elle doit être limitée pour assurer une majorité cohérente et stable à l'Assemblée.

6/ Certaines dispositions constitutionnelles actuelles et la pratique politique limitent le rôle du Parlement. Par exemple, le Premier ministre possède la maîtrise de l'ordre du jour des textes discutés à l'Assemblée et le gouvernement peut utiliser l'article 49-3 de la Constitution pour faire passer sans débat un texte de loi, en engageant sa responsabilité.

7/ Depuis 1958, seules 7 lois ont été adoptées par référendum, dont cinq seulement en matière législative ordinaire. En outre, il est arrivé que le peuple consulté par référendum désavoue ses représentants (1962 et 2005).

8/ On peut se demander si le rôle du Conseil constitutionnel dans la régulation des Institutions de la République est suffisant. Des lois ont été promulguées alors même qu'un doute sérieux pesait sur leur conformité à la Constitution.

1/ Instaurer le septennat non renouvelable, afin de renforcer la fonction présidentielle en la recentrant sur un rôle d'arbitrage suprême et de favoriser le renouvellement des élus. Le Président pourra engager une action dans la durée : les choix de société doivent pouvoir être entérinés sans être soumis aux contextes de campagnes électorales trop rapprochées. De plus, le septennat non renouvelable permet d'éviter un affrontement électoral entre le chef d'Etat et le chef du gouvernement.

2/ Réduire le nombre des députés à 500, nombre largement suffisant pour assurer la représentation des Français et qui manifeste de manière concrète une plus grande rigueur en termes de gestion publique.

3/ Instaurer le scrutin majoritaire uninominal à un tour aux élections législatives pour les 4/5^{èmes} de l'effectif, afin de dégager des majorités claires.

4/ Assurer une représentation exhaustive des tendances de l'opinion à l'Assemblée nationale en introduisant la représentation proportionnelle pour le 1/5^{ème} restant.

5/ Empêcher qu'un parlementaire ou un membre du gouvernement puisse cumuler son mandat avec une fonction exécutive locale, pour éviter la concentration des pouvoirs, et assurer le renouvellement et la diversité du personnel politique, en particulier au profit des femmes,

sans pour autant entrer dans des logiques de quotas.

6/ Instaurer le référendum d'initiative populaire : à partir d'un certain nombre de demandes à déterminer et en limitant le champ d'application à l'organisation des pouvoirs publics.

7/ Ajouter dans le préambule de la Constitution que le combat contre la pauvreté est un objectif constitutionnel et que la Nation assure la protection de la personne et de la famille.

8/ Diminuer le poids de la fonction publique dans le recrutement des parlementaires. Il est urgent d'organiser la conciliation entre activité professionnelle et mandat électif pour encourager l'engagement politique des agents de droit privé.

9/ Donner plus de poids aux travaux parlementaires, en particulier en admettant qu'une commission d'enquête soit formée dès lors qu'elle est demandée par un tiers des membres d'une des deux Assemblées.

10/ Accroître le rôle du Conseil constitutionnel dans la protection des libertés en permettant à une juridiction ordinaire de le saisir afin qu'il statue sur la constitutionnalité d'une loi invoquée dans une instance (technique du recours préjudiciel).

janvier 2007



LES PROPOSITIONS

du Forum des Républicains Sociaux :

simples et réalistes